

## Bureau du **syndic**



> **Ginette Lussier-Price, FCA**

Le nombre de plaintes déontologiques a diminué d'environ 25 % cette année.

Cette diminution provient essentiellement du fait que le nombre de dossiers transmis par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est passé de 309 en 2008 à 215 en 2009, soit une baisse d'environ 30 %. La majorité des dossiers transmis par le CIP ont trait, encore une fois cette année, à un manquement aux dispositions du *Code de déontologie* concernant la règle d'indépendance, entrées en vigueur en septembre 2005.

Les autres plaintes ont diminué légèrement cette année. Plusieurs de ces dossiers se retrouvent simultanément devant les tribunaux civils et criminels. On comprendra également que les membres impliqués dans ces dossiers sont souvent représentés par un ou plusieurs avocats dont les objectifs ne correspondent pas toujours à ceux poursuivis par le Bureau du syndic.

Les 20 plaintes portées devant le Conseil de discipline cette année concernent des membres en cabinet, des membres en entreprise et trois ex-membres. Ces plaintes comportent 153 chefs d'accusation, notamment pour :

- non-respect des normes;
- manque d'intégrité, d'objectivité;
- manquement à l'indépendance;
- association à de faux documents, de fausses déclarations;
- ne pas s'être assuré du respect de la loi et des règlements par toute personne qui collabore avec le membre dans l'exercice de sa profession;
- avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession;
- entrave au Bureau du syndic ou ne pas avoir vérifié l'information fournie à un syndic;
- avoir fait faillite pendant que la personne était membre;
- ne pas s'être conformé à une obligation de faire un stage de perfectionnement;
- avoir été reconnu coupable d'un acte dérogatoire à la dignité de la profession.

Les demandes de conciliation varient cette année entre 349 \$ et 226 415 \$ et mettent en cause la qualité des services fournis ou le fait que le client n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2008-2009, le Bureau du syndic a reçu une demande déposée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et en a refusé une. Deux demandes ont été portées en appel à la Commission d'accès à l'information.

En plus des dossiers recensés dans le tableau à la page 46, le Bureau du syndic a reçu plus de 1 100 appels téléphoniques cette année.

Le syndic a également donné cinq présentations à des étudiants universitaires sur le système professionnel et la discipline ainsi que quatre formations à des membres ou à différents groupes de professionnels.

Enfin, le syndic de l'Ordre a travaillé de concert avec des syndicats adjoints au cours du dernier exercice. Ainsi, Guy Breton, FCA, André Loubier, CA, et Claude Maurer, CA, ont collaboré de près aux dossiers du Bureau du syndic.

Le syndic,  
**Ginette Lussier-Price, FCA**

## Bureau du **syndic** > suite

### Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008	2007
<b>Plaintes relatives à la déontologie déposées contre les membres auprès du Bureau du syndic</b>			
Dossiers reportés de l'an dernier	202	236	196
Nouveaux dossiers	316	423	544
	<b>518</b>	659	740
Dossiers traités au cours de l'exercice	274	457	504
Dossiers reportés à l'an prochain	244	202	236
<b>Dossiers traités au cours de l'exercice</b>			
Plaintes déposées devant le Conseil de discipline	20	16	16
Conciliations déontologiques	2	1	0
Interventions	6	2	6
Avertissements	169	295	410
Décisions de ne pas porter plainte	68	130	52
Plaintes retirées par les plaignants ou jugées irrecevables par un syndic	9	13	20
Transmis au Comité d'inspection professionnelle	0	0	0
	<b>274</b>	457	504
<b>Décisions soumises par les plaignants au Comité de révision</b>			
	9	16	7
<b>Conciliation des comptes d'honoraires</b>			
Dossiers reportés de l'an dernier	7	19	8
Nouveaux dossiers	27	28	55
	<b>34</b>	47	63
Dossiers traités	28	40	44
Dossiers reportés à l'an prochain	6	7	19
<b>Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice</b>			
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	16	18	15
Dossiers retirés ou non recevables	2	6	8
Dossiers pour lesquels un rapport a été émis	10	16	21
Dossiers soumis au Conseil d'arbitrage des comptes à la suite de l'émission d'un rapport	5	6	9